

Adresse du Conseil général de Tonneins-la-Montagne, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du Conseil général de Tonneins-la-Montagne, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13560_t1_0093_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

que pour mieux donner à l'étranger l'impression défavorable et mensongère que cette abominable doctrine était celle de la Convention nationale, inspirée au peuple français. C'était par ces horribles moyens qu'ils excitaient la fureur fanatique des satellites et des despotes coalisés afin de les porter avec plus de haine et d'acharnement aux criminels desseins de leurs chefs forcenés, d'égorger les vieillards, les femmes et les enfans, et d'incendier les maisons des habitants de nos frontières où ils pourraient pénétrer; mais la valeur de nos braves défenseurs nous fera raison au pas de charge et la baïonnette dans les reins de la féroce crédulité de ces stratiotes (sic) imbéciles, et les rois seront vaincus et punis de cette atrocité. Alors, pâlisant de rage et effacés du livre des nations la terre entière sera ombragée des rameaux bien-faisans de l'arbre de la liberté, et ces cohortes armées pour l'anéantir viendront adjurer dans les bras de ces généreux français, leurs erreurs trop longtemps prolongées, en se confondant ensemble aux cris de joie de : vive la sainte Montagne, vive la liberté, l'égalité et vive la République ne faisant plus qu'un peuple de frères. S. et F. »

VANDERCAMS (présid.), GAUDIS, LIVET.

b

[Le c. révol. de Chinon à la Conv.; 13 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Courage Législateurs, Montagne incorruptible, continuez de déjouer toutes les trames ourdies contre la République; ne redoutez pas les fers assassins des perfides conspirateurs; vous êtes environnés de la confiance d'un peuple qui n'admet point de milieu entre la liberté et la mort; que le glaive de la loi fasse tomber toutes les têtes criminelles, qu'elles ne souillent plus le sol de la liberté.

Achevez, braves montagnards, notre heureuse révolution, n'en abandonnez pas le gouvernement, vous aurez bien mérité de la patrie.

Croyez à notre zèle à faire exécuter toutes les mesures révolutionnaires que pourra nous dicter le salut public. Vive la Montagne, mort aux tyrans ».

ROY, PAYEN (secrét.).

c

Le conseil général de la commune de Tonneins-la-Montagne instruit la Convention que le représentant du peuple Monestier, prêche constamment l'amour du gouvernement révolutionnaire, la pratique des vertus, le mépris et la haine des méchants et des intrigans, et le respect des lois qui émanent de la Convention nationale (2).

d

[La Sté popul. de Joigny à la Conv.; 5 prair. II] (1).

« Représentants du peuple français,

Pendant, que des succès couronnent les efforts des généreux soldats de la liberté, vous venez de poser les fondements de la prospérité de notre République. Les rapports de l'homme avec l'Etre Suprême sont reconnus. Le vœu de l'immortel auteur du *Contrat Social* est accompli. Le peuple français aura une profession de foi civile, les dogmes de sa religion sont simples comme l'auteur même de la nature.

La vie à venir, le bonheur des justes, le châtimement des méchants, la sainteté du pacte social, voilà sa moralité.

Tigres couronnées, tremblez, redoutez l'énergie d'un peuple libre et vertueux. Les factions que vous aviez entretenues au milieu de nous sont détruites. Les faux amis du peuple sont ensevelis sous les laves du volcan de la liberté. Voyez cette divinité tutélaire, ses pieds reposent sur la Montagne où elle prit naissance, et sa tête se perd dans les cieux; elle rit des efforts de ces pygmées que votre main fait mouvoir et qui rentreront comme vous dans le néant, s'ils ne s'empressent eux-mêmes de briser vos sceptres ensanglantés.

Représentants du peuple, restez à vos postes, achevez votre ouvrage et l'univers entier décrètera à son tour que vous avez bien mérité du genre humain. S. et F. »

DEDAUVE (présid.), BANARD (secrét.).

e

[La Sté popul. du Grand Pressigny à la Conv.; 13 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

La liberté est impérissable, les efforts du despotisme et de la superstition sont impuissants contre elle. La nouvelle conjuration découverte en est la preuve. Législateurs, vous aviez de grands droits à notre amour et à notre confiance, vous en avez de plus grands encore. Nous allions périr, vous nous avez sauvés, vous avez encore une fois terrassé, sous vos coups toujours vainqueurs, le crime audacieux jamais las d'exercer ses fureurs; vous avez brisé comme un faible roseau ces traits impurs dirigés contre vous. Vive la liberté ! Restez donc, Législateurs, sur le sommet de cette Montagne sainte d'où vous savez si bien conjurer les orages; poursuivez sans relâche tous les ennemis de notre bonheur, ne souffrez pas qu'ils respirent un instant. Quand les temps seront calmes, vous reparaitrez au milieu de nous pour jouir du fruit de vos vertus, du bienfait de la liberté et du spectacle de notre amour et de notre reconnaissance ».

GRINDELLE (présid.), MARTINEAU, CANCAU.

(1) C 305, pl. 1144, p. 33. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹).

(2) Bⁱⁿ, 12 prair.; D XLII 10; Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl¹).

(1) C 306, pl. 1157, p. 31. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹).

(2) C 306, pl. 1157, p. 20. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹).